



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Douzième session**

Genève, 26-28 mars 2018

**Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé sur sa douzième session****I. Aperçu**

1. La douzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue du 26 au 28 mars 2018.
2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe a ouvert la session en évoquant l'importance cruciale aussi bien de l'innovation que des partenariats public-privé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les résultats de la présente session aideront la CEE à élaborer des normes et directives concernant les pratiques de référence dans ce domaine, à conseiller les États sur les réformes nécessaires et à concevoir des moyens de suivre et de favoriser les progrès vers la réalisation des ODD.

II. Participation

3. Au total, 168 représentants ont participé à la réunion. Étaient présents des représentants des 23 États membres de la CEE suivants : Allemagne, Bélarus, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
4. Des représentants du Burkina Faso, du Cameroun, de la Chine, du Congo, de l'Égypte, de la Gambie, du Liban, du Mali, du Maroc, du Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, du Qatar et de Singapour ont participé aux travaux au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Des représentants de la Commission européenne ont assisté à la session.
6. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Organisation météorologique mondiale (OMM).



7. D'autres organisations (autorités locales, établissements universitaires, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé) ont participé à la session à l'invitation du secrétariat.

III. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CECI/2018/1/rev.1).

Décision 2018 – 1

Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa douzième session.

IV. Élection du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

8. Sharon Kedmi (Israël) a accompli deux mandats consécutifs en qualité de Président du Comité. Maria Yamalchuk (Fédération de Russie) a quitté ses fonctions de Vice-présidente¹.

Décision 2018 – 2

Le Comité a élu Sedef Yavuz Noyan (Turquie) Présidente pour un mandat de deux ans. Il a remercié le Président sortant, Sharon Kedmi (Israël), pour ses services. Le Comité a élu Shalom Tourgeman (Israël) et Nikita Ponomarenko (Fédération de Russie) Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. Il a pris note de la démission de Maria Yarmalchuk (Fédération de Russie), qu'il a remerciée pour ses services.

V. Débat de fond de haut niveau sur des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables (Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le résumé des débats établi par le Président a été présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour. Les exposés présentés lors du débat de fond de haut niveau ont été publiés sur le site Web de la CEE². Le Comité a remercié les intervenants et les participants pour les échanges positifs sur leur expérience et pour leurs contributions au débat sur le rôle des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables.

VI. Exécution du programme de travail (Point 4 de l'ordre du jour)

A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (Point 4 a) de l'ordre du jour)

Document(s) : Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa dixième réunion (ECE/CECI/ICP/2017/2).

Vers un index sous-régional des politiques d'innovation (ECE/CECI/2018/INF.1).

Mise à jour de la méthodologie appliquée dans le cadre des études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2018/INF.2).

Recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays

¹ Élus en 2017 pour un mandat de deux ans, les membres ci-après du Bureau restent en fonctions : Dmitry Poladenko (Biélarus), Rafis Abasov (Kazakhstan) et Arthur Smith (États-Unis).

² <http://www.unece.org/cicppp12.html#/>.

d'Asie centrale relativement à l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2018/INF.3).

Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables (ECE/CECI/2018/3).

Recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan (ECE/CECI/2018/INF.4).

10. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa dixième réunion (ECE/CECI/ICP/2017/2) et le document directif connexe intitulé « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » (ECE/CECI/2018/3).

11. Le secrétariat a souligné le rôle essentiel que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 attribue à l'innovation pour parvenir au développement durable, et la façon dont les compétences et les activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité peuvent aider, à bien des égards, à progresser dans le Programme 2030 : la mise au point de bonnes pratiques et de politiques concernant les moyens de promouvoir l'innovation dans des domaines essentiels pour le développement durable ; les études nationales sur l'innovation au service du développement durable, qui analysent les politiques nationales d'après les pratiques internationales de référence et formulent des recommandations sur les améliorations à apporter ; et les activités consécutives de conseil et de renforcement des capacités, qui aident les pays qui en font la demande à appliquer les recommandations retenues.

12. Le secrétariat a rendu compte au Comité des activités menées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la dernière session, notamment du séminaire de politique appliquée et le document directif qui en a résulté sur le thème « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » et de l'état d'avancement des travaux concernant les études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

13. Dans le cadre de la dixième session de l'Équipe, les participants au séminaire de politique appliquée sur le thème du passage à l'économie circulaire et les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ont défini les principales caractéristiques d'une économie circulaire et étudié le rôle de l'innovation en tant que facteur essentiel de la transition vers une économie circulaire. Il existe de nombreux exemples de technologies, de processus, de services et de modèles économiques d'apparition récente qui redéfinissent la durée utile des produits de la conception à la production et à l'utilisation jusqu'à l'élimination et au recyclage ainsi que des formes nouvelles de consommation durable, telles les plateformes de consommation collaborative. L'Équipe a examiné les avantages de l'économie circulaire et les problèmes qu'il faut encore surmonter pour passer de modes linéaires à des modes circulaires de consommation et de production. L'innovation dans ce domaine ne pourra tenir pleinement ses promesses que si des politiques résolues et suivies sont menées pour créer des cadres favorables et des incitations à l'innovation d'initiative privée et inciter les consommateurs à changer leurs modes de consommation. L'Équipe a examiné différentes modalités d'intervention des pouvoirs publics, notamment les normes, les systèmes d'étiquetage, la politique des marchés publics, l'innovation réglementaire, les plateformes et le soutien technique et financier aux entreprises.

14. Une table ronde sur le passage à l'économie circulaire et l'innovation au service de chaînes de valeur durables a été organisée conjointement avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le PNUE dans le cadre du Forum régional sur le développement durable organisé par la CEE en 2018.

15. L'étude de performance en matière d'innovation au Bélarus a été traduite en russe et l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan est en cours

d'édition et sera prochainement publiée, à la suite d'un examen collégial international organisé à Bichkek en juin 2017 et de l'examen des conclusions et des recommandations formulées par l'Équipe de spécialistes à sa dixième session.

16. La CEE et le Comité d'État pour la science et la technologie du Bélarus ont conclu un protocole d'accord sur la suite à donner à l'étude de performance en matière d'innovation au Bélarus.

17. La session annuelle du Groupe de travail thématique du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA) sur le développement fondé sur le savoir, qui était organisée conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenue à Bichkek à l'invitation du Gouvernement kirghize.

18. Le Forum économique organisé en 2017 par le Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale avec d'autres comités sectoriels de la CEE sur le thème de l'innovation au service du développement durable, s'est tenu à Douchanbé à l'invitation du Gouvernement tadjik. Le Forum a proposé et le Conseil d'administration du Programme spécial a décidé qu'il faudrait élaborer une stratégie en matière d'innovation au service du développement durable.

19. Le Conseil d'administration a aussi décidé de « demander à la CEE et à la CESAP, à d'autres organismes et programmes des Nations Unies et aux partenaires de développement de soutenir activement les efforts menés aux échelons national et régional par les pays participant au Programme spécial afin de promouvoir l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ».

20. Un séminaire sur la réforme de l'infrastructure de l'innovation en Ukraine a été organisé conjointement avec le Ministère ukrainien de l'éducation et des sciences en décembre 2017, à Kiev.

21. À l'invitation de l'Académie nationale des sciences de l'Ukraine, un atelier méthodologique sur le thème « Vers la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation » s'est tenu en décembre à Kiev, en présence de participants d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine. Les participants sont convenus qu'un tel index serait utile pour étayer l'analyse des politiques d'innovation et recenser les points à améliorer. Ils se sont déclarés disposés à participer à la mise en place d'un index pilote.

22. Le Comité a salué les travaux utiles et concrets accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

23. La délégation bélarussienne a décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme des politiques d'innovation et des autres mesures de réforme prioritaires. Elle a confirmé la volonté du Gouvernement d'établir au Bélarus une économie fondée sur le savoir. La délégation a recommandé le processus des études sur l'innovation au service du développement durable en tant que bonne pratique et souligné que le protocole d'accord signé avec la CEE comportait une disposition sur l'échange de données d'expérience avec les autres pays.

24. La délégation ukrainienne a souligné la grande utilité de l'étude de performance en matière d'innovation pour l'Ukraine, qui était disposée à poursuivre sa coopération avec la CEE sur la réforme des politiques d'innovation. Elle a aussi renouvelé son souhait de participer au projet d'index expérimental des politiques d'innovation.

Décision 2018 – 4a.1

Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, décrits par celle-ci dans son rapport sur sa dixième session (ECE/CECI/ICP/2017/2) et a salué le fait que l'accent ait été mis sur le rôle essentiel de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment lors de la conférence internationale sur le thème : « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une

consommation durables », qui a eu lieu dans le cadre de la session de l'Équipe, et la mise au point de bonnes pratiques sur ce thème. Il a invité le secrétariat à distribuer par voie électronique le document directif correspondant (ECE/CECI/2018/3), et à s'inspirer de ses conclusions dans ses activités futures de renforcement des capacités et de conseil sur les politiques. En outre, le Comité s'est félicité des résultats de la table ronde sur le thème « Passer à l'économie circulaire – L'innovation au service de chaînes de valeur durables », qui s'est déroulée dans le cadre du Forum régional sur le développement durable organisé par la CEE en 2018.

Décision 2018 – 4a.2

Le Comité, notant qu'établir des modes de consommation et de production durables était l'un des objectifs de développement durable dont la mise en œuvre était examinée au niveau mondial en 2018, a invité le secrétariat à porter à l'attention du Forum de collaboration multipartite de 2018 sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable les résultats des travaux du Comité sur l'innovation au service de la consommation et la production durables.

Décision 2018 – 4a.3

Le Comité s'est félicité de la conclusion d'un protocole d'accord par le secrétariat et le Comité d'État pour la science et la technologie de la République du Bélarus concernant les activités qu'ils pourraient entreprendre en commun en vue de faciliter l'application des recommandations pratiques issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus.

Décision 2018 – 4a.4

Le Comité a accueilli avec satisfaction les conclusions et les recommandations pratiques issues de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan et invité l'Équipe de spécialistes à faciliter la mise en œuvre de ces recommandations pratiques de concert avec le Gouvernement kirghize, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

Décision 2018 – 4a.5

Le Comité s'est félicité des conclusions et recommandations formulées à l'occasion du Forum économique organisé en 2017 par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui avait pour thème « L'innovation au service du développement durable ». Le Comité a pris note de la décision du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale de « demander à la CEE et à la CESAP, à d'autres organismes et programmes des Nations Unies et aux partenaires de développement de soutenir activement les efforts menés aux échelons national et régional par les pays participant au Programme spécial afin de promouvoir l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ». Le Comité est convenu de fournir le soutien demandé dans le cadre de son mandat et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, et a invité l'Équipe de spécialistes à utiliser ses compétences à cette fin.

Décision 2018 – 4a.6

Le Comité s'est félicité de la décision du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale d'élaborer une stratégie en matière d'innovation au service du développement durable qui serait mise au service de la réalisation des ODD et a invité l'Équipe de spécialistes à participer à cette action dans le cadre de son mandat et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

Décision 2018 – 4a.7

Le Comité a pris note avec satisfaction des activités de renforcement des capacités et de conseil menées par l'Équipe de spécialistes, notamment en collaboration avec le Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale.

Décision 2018 – 4a.8

Le Comité a demandé que le secrétariat réponde, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les gouvernements biélorussien et ukrainien pour les services de renforcement des capacités et de conseil visant notamment à appuyer la mise en œuvre des recommandations découlant des études de performance en matière d'innovation et des études de l'innovation au service du développement durable.

Décision 2018 – 4a.9

Le Comité s'est félicité des résultats de l'atelier méthodologique sur le thème « Vers la création d'un index sous-régional des politiques d'innovation » tenu à Kiev (Ukraine), en décembre 2017, et a pris note du fait que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine s'étaient déclarés disposés à participer à la mise en place d'un index pilote. Il a invité l'Équipe de spécialistes, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, à poursuivre l'élaboration de la méthode qui serait utilisée pour établir cet index et à lancer l'élaboration d'un index pilote.

Décision 2018 – 4a.10

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par le Bélarus dans la réforme de la politique d'innovation et a encouragé les gouvernements des autres États membres ayant mené des études de performance en matière d'innovation en collaboration avec la CEE à communiquer au Comité des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des réformes des politiques d'innovation s'il y a lieu.

B. Groupe de travail des partenariats public-privé (Point 4 b) de l'ordre du jour)

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa première session (ECE/CECI/WP/2017/2).

Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/2017/4).

Principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2018/INF.5).

Promotion des partenariats public-privé centrés sur la population en appui à l'initiative « Une Ceinture et une Route » et aux ODD (ECE/CECI/2018/INF.6).

Normes et recommandations en cours d'élaboration concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population (ECE/CECI/2018/INF.7).

25. La Présidente a appelé l'attention du Comité sur le rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa première session (ECE/CECI/WP/2017/2), la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/2017/4), les principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2018/INF.5), le programme de renforcement des capacités pour les États membres de la CEE participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route » intitulé « Promotion des PPP centrés sur la population en appui à l'initiative Une Ceinture et une Route et aux objectifs de développement durable » (ECE/CECI/2018/INF.6) et la liste de normes et de recommandations en cours d'élaboration concernant les PPP centrés sur la population (ECE/CECI/2018/INF.7).

26. Le secrétariat a informé le Comité que les travaux de la CEE concernant les PPP continuaient à se concentrer sur l'adoption d'une nouvelle démarche visant à en faire un outil adapté à la réalisation des ODD. Dans ce remaniement, l'emploi de l'expression « centré sur la population » signifie que les PPP n'ont plus seulement pour objectif la

rentabilité, mais doivent reposer sur des projets efficaces et reproductibles et avoir des retombées sociales et environnementales, par exemple améliorer l'accès à des services essentiels, favoriser l'équité et la résilience ou contribuer à la mise en place d'une économie verte durable et à la lutte contre la pauvreté.

27. Depuis la onzième session du Comité, la structure intergouvernementale de la CEE en matière de PPP est passée d'une équipe de spécialistes à un groupe de travail, le premier organe ayant cessé d'exister le 20 novembre 2017. Le secrétariat a indiqué que le passage de l'une à l'autre s'était déroulé sans obstacles et que les membres du Bureau de l'Équipe de spécialistes avaient été élus au Bureau du Groupe de travail, ce qui avait garanti la continuité.

28. Le Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP a poursuivi son travail d'élaboration de normes internationales sur les PPP axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable. La norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/2017/4) a été approuvée par le Groupe de travail et d'autres normes concernant les infrastructures de transport (aéroports, routes, voies ferrées dans les agglomérations et en dehors), l'adduction d'eau et l'assainissement, la santé, la loi type et les bonnes pratiques pour les concessions PPP et les énergies renouvelables en étaient aussi à divers stades d'élaboration (ECE/CECI/2018/INF.7).

29. Le secrétariat a rappelé qu'il importe de diffuser et de promouvoir la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP, et a évoqué les travaux actuels concernant un projet de déclaration volontaire devant servir à faciliter l'application de la norme.

30. Il a informé le Comité au sujet des travaux entrepris en vue de l'élaboration de principes directeurs sur les PPP axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable et des critères axés sur la population. Dans les semaines à venir, la version révisée des Principes directeurs serait communiquée aux autres commissions régionales, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies membres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

31. Le secrétariat continue d'élargir le répertoire des études de cas dans le cadre d'une campagne visant à recueillir 500 études de cas qui illustrent les critères de définition des PPP centrés sur la population et la manière dont ces projets concourent aux objectifs de développement durable. La prochaine série d'études de cas serait présentée au troisième Forum international de la CEE sur les PPP axés sur l'intérêt de la population, à Genève, du 7 au 9 mai 2018. Les études de cas seront évaluées en fonction des critères de définition des PPP centrés sur la population et des ODD, une fois que la méthode d'évaluation aura été mise au point et que le financement nécessaire à cette activité aura été trouvé.

32. Le secrétariat a rendu compte au Comité d'une déclaration volontaire approuvée par les services nationaux chargés des PPP présents à la session du Groupe de travail en novembre 2017 à l'appui des ODD. Il a également informé le Comité d'une initiative visant à autonomiser les femmes dans le cadre des PPP pour inciter le secteur privé à associer davantage d'entreprises dirigées par des femmes à la fourniture de biens et de services tout au long du cycle de vie des projets de PPP. La poursuite des travaux relatifs à cette initiative est subordonnée à l'existence de ressources extrabudgétaires.

33. Les centres spécialisés internationaux ont continué de jouer un rôle décisif à l'appui des travaux sur les normes de PPP. Depuis la onzième session du Comité, un nouveau Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans la résilience a été créé à la Nouvelle-Orléans (États-Unis).

34. Le secrétariat a informé le Comité au sujet du programme de renforcement des capacités destiné aux États membres de la CEE participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Ce programme a été mis en place à la suite du mémorandum d'accord conclu entre la CEE et la Chine le 14 mai 2017 en vue d'aider les États membres de la CEE

participant à l'initiative à réaliser leurs PPP. Cette coopération repose sur les trois axes suivants :

- a) Un dialogue sur les politiques visant à améliorer la coopération entre les pays participants ;
- b) Un vaste programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPP ; et
- c) Le recensement des projets transformateurs pouvant être reproduits à l'identique ou à plus grande échelle dans d'autres pays.

35. Le secrétariat a également informé le Comité que plusieurs États membres de la CEE ont manifesté leur souhait de participer à ce programme à la première session du Groupe de travail en novembre 2017, à savoir : le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine. La mise en œuvre de ce programme de renforcement des capacités dépend de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et le secrétariat a présenté une proposition de financement au titre du Fonds des Nations Unies pour la paix et le développement.

36. Au cours de la période considérée, les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités suivantes ont été organisées par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP :

- a) Le Forum international sur les partenariats public-privé, intitulé « Implementing the UN 2030 Agenda for Sustainable Development through effective, people-first PPPs » (Réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de PPP efficaces centrés sur la population), organisé en collaboration avec la City University de Hong Kong du 9 au 11 mai 2017 ; et

- b) Des ateliers PPP régionaux organisés avec le Gouvernement du Bélarus et les villes de Mogilev et de Gomel (1^{er} et 2 mars 2018).

37. Une réunion informelle d'experts des PPP a eu lieu à Genève le 26 mars 2018, immédiatement après la session du Comité, pour faire avancer les travaux concernant un certain nombre d'activités liées aux PPP, notamment les principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, le programme de renforcement des capacités destiné aux États membres de la CEE participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route » et la mise en œuvre de la norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation des marchés conclus sur la base de PPP. Les représentants de 14 services chargés des PPP ont donné leurs points de vues et formulé des recommandations.

38. La délégation de la Fédération de Russie s'est félicitée de cette norme, qui constituait une bonne base pour les gouvernements en vue d'adopter des mesures de lutte contre la corruption dans les PPP.

39. La délégation du Bélarus a remercié le Conseil consultatif sur les PPP et le secrétariat pour leur soutien aux réunions de renforcement des capacités organisées dans les régions du pays, et demandé à la CEE d'organiser une réunion nationale sur les PPP à Minsk en juillet 2018.

40. La délégation de l'Ukraine a remercié la CEE pour son appui constant et invité les membres du Comité à participer en juin à une conférence sur les PPP axés sur la population qui serait organisée conjointement avec la CEE.

41. La délégation de l'Ouganda a demandé à la CEE d'organiser une visite du Conseil consultatif sur les PPP pour aider le Gouvernement concernant la réalisation des PPP. Les délégations du Burkina Faso et du Mali ont souligné l'importance de projets de PPP à petite échelle qui bénéficient aux femmes en particulier.

42. Des représentants de centres d'excellence internationaux spécialisés dans les PPP d'Espagne, des États-Unis et du Liban ont donné des renseignements actualisés sur leurs activités respectives, notamment leurs programmes de renforcement des capacités.

43. Le Comité s'est félicité de l'utilité et de la pertinence des travaux du Groupe de travail des partenariats public-privé et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

Décision 2018 – 4b.1

Le Comité s'est félicité que les travaux continuent de mettre l'accent sur les PPP centrés sur la population et a noté avec satisfaction l'intérêt et le niveau de participation croissants de représentants de services nationaux des PPP et d'organismes chargés des infrastructures de toutes les régions et d'autres acteurs importants. Il a également noté avec satisfaction la transition sans heurts des travaux sur les PPP de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé au Groupe de travail des partenariats public-privé, et a pris note du rapport de la première session du Groupe de travail (ECE/CECI/WP/PPP/2017/2) qui s'est tenue du 21 au 22 novembre 2017.

Décision 2018 – 4b.2

Le Comité a validé le fait que toutes les étapes du processus d'élaboration des normes internationales en matière de PPP ont été suivies (ECE/CECI/2015/7, par. 12) dans le cas de la norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés conclus sur la base des PPP approuvée par le Groupe de travail des PPP à sa première session en novembre 2017 (ECE/CECI/WP/PPP/2017/4), et en a recommandé la publication et l'application volontaire par les États membres. Le Comité a invité les États membres à informer le secrétariat de leurs progrès s'agissant d'intégrer la norme dans la législation et les politiques nationales relatives aux marchés publics.

Décision 2018 – 4b.3

Le Comité a invité le Bureau du Groupe de travail et le secrétariat à poursuivre leurs consultations avec les États membres et les autres parties prenantes sur le projet de déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans les PPP axés sur la population et à établir la version finale de la déclaration au cours des prochains mois, pour approbation à la prochaine session du Groupe de travail et adoption à la prochaine session du Comité.

Décision 2018 – 4b.4

Le Comité a pris note de l'état d'avancement des normes et des recommandations concernant les PPP dont l'élaboration est en cours, en particulier des versions avancées des normes sur le rail, les énergies renouvelables, les routes, et l'adduction d'eau et l'assainissement, et demandé aux chefs d'équipe et au secrétariat de collaborer étroitement avec le Bureau du Groupe de travail en vue de finaliser ces documents et de les présenter en tant que documents officiels à la deuxième session du Groupe de travail en novembre 2018.

Décision 2018 – 4b.5

Le Comité a pris note de la version révisée des principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En particulier, il a noté avec satisfaction que celle-ci visait à ce que les critères axés sur la population de la CEE traduisent l'esprit des ODD, qui prévoient que la population est le principal utilisateur et bénéficiaire des projets de PPP. Le Comité a invité le secrétariat à finaliser le document au cours des prochains mois et à le soumettre au Groupe de travail pour approbation à sa prochaine session, puis au Comité pour examen final et adoption.

Décision 2018 – 4b.6

Le Comité a invité le secrétariat à continuer de coopérer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales, les autres commissions régionales, la CNUCED, d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale en vue de présenter les principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des ODD sous forme de contribution commune au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement comme suite au paragraphe 48 du Programme d'Action d'Addis-Abeba en vue de leur adoption selon le principe de l'unité dans l'action.

Décision 2018 – 4b.7

Le Comité a pris note du Mémoire d'accord signé entre la CEE et la Chine le 14 mai 2017 pour aider les États membres de la CEE participant à l'initiative « Une Route et une Ceinture » à réaliser leurs PPP. Il a noté que cette coopération repose sur les trois axes suivants :

- a) Un dialogue sur les politiques visant à améliorer la coopération entre les pays participants ;
- b) Un vaste programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPP ; et
- c) Le recensement des projets transformateurs pouvant être reproduits à l'identique ou à plus grande échelle dans d'autres pays.

Il a aussi pris note des efforts du secrétariat pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'application du Mémoire d'accord et assurer des services de conseil et de renforcement des capacités aux États membres de la CEE qui ont signalé jusqu'à maintenant leur intérêt pour de tels services, à savoir le Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine.

Décision 2018 – 4b.8

Le Comité a pris note des activités de conseil et de renforcement des capacités concernant les PPP qui ont été menées depuis sa dernière session. Il a demandé que le secrétariat réponde, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les Gouvernements du Bélarus, de l'Ouganda (en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique) et de l'Ukraine pour des services de conseil et de renforcement des capacités.

C. Activités conjointes (point 4 c) de l'ordre du jour)

44. Le secrétariat a informé le Comité des activités menées conjointement avec d'autres comités de la CEE, en particulier :

- a) Un débat entre les présidents de plusieurs comités sectoriels de la CEE sur les domaines d'intérêt commun potentiels, qui s'est tenu lors de la session de 2017 du Comité des politiques de l'environnement ;
- b) Le Forum régional de 2018 sur le développement durable, organisé au Centre international de conférences de Genève les 1^{er} et 2 mars 2018, lors duquel s'est tenue une table ronde sur le thème « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables », en coopération avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, le CEFACT-ONU, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le PNUE ;
- c) Le Forum économique 2017 du SPECA sur le thème de l'innovation au service du développement durable, organisé en coopération avec le Comité des politiques de l'environnement, le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, le CEFACT-ONU, le Comité des transports intérieurs (CTI) et le Comité de l'énergie durable ;
- d) Le concours de jeunes entreprises « Ideas4Change », organisé lors de la session de 2017 de la CEE, en coopération avec l'incubateur d'entreprises MassChallenge et avec le soutien du Gouvernement israélien ;
- e) La participation continue au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable, instaurée dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

45. Le secrétariat a remercié les donateurs, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans les travaux du Comité, à savoir le Gouvernement russe, l'Université Tshingua (Chine) et la City University de Hong Kong.

Décision 2018 – 4c.1

Le Comité a salué l'élargissement de la coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment avec d'autres comités de la CEE, et a encouragé le secrétariat à porter à l'attention du Comité toute autre possibilité d'activités conjointes. Il a également salué la table ronde organisée lors de la session de 2017 du Comité des politiques de l'environnement avec des représentants d'autres comités de la CEE, dont le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, afin d'échanger des informations sur les activités d'intérêt commun et de recenser les possibilités de coopération.

Décision 2018 – 4c.2

Le Comité a remercié les donateurs ci-après, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans ses travaux d'élaboration de pratiques de référence et de normes, d'analyse des politiques nationales, et de prestation de services de conseil et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de réformes : le Gouvernement russe, l'Université Tshingua (Chine) et la City University de Hong Kong.

Il a souligné combien les contributions financières et en nature étaient importantes pour assurer le succès des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs et pour en étendre la portée. Il a prié les États membres et les autres donateurs de continuer d'appuyer ses activités.

VII. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour)

46. Le Président a présenté son résumé du débat de fond de haut niveau et a invité les participants à l'examiner en vue de formuler des suggestions quant à la suite à donner à ce débat.

Décision 2018 – 5.1

Le Comité a pris note des principales conclusions du débat de fond de haut niveau, qui figurent dans le résumé établi par le Président. Il a demandé que ledit résumé soit annexé au rapport du Comité sur sa douzième session.

Décision 2018 – 5.2

Le Comité a invité les membres de son Bureau ainsi que le secrétariat à continuer de réfléchir à la manière dont il pourrait contribuer concrètement à la promotion des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables, en coopération, s'il y a lieu, avec d'autres organes intergouvernementaux de la CEE.

VIII. Programme de travail (point 6 a) de l'ordre du jour, Plan d'activité intersessions pour 2018-2019, et 6 b), Orientations stratégiques pour 2020)

Document(s) : Propositions reçues pour des activités à réaliser en 2018-2019 (ECE/CECI/2018/INF.8).

Projet de cadre stratégique pour 2020-2021 (ECE/CECI/2018/4).

47. Le secrétariat a présenté les propositions reçues de la part des États membres au sujet des activités à réaliser entre 2018 et la prochaine session, en 2019.

48. La délégation des États-Unis d'Amérique a suggéré au secrétariat d'indiquer dans les plans futurs l'ordre de priorité accordé aux différentes activités prévues en fonction de critères techniques et stratégiques.

49. Sur la base des propositions ci-dessus et des commentaires formulés au titre de ce point de l'ordre du jour, il a été proposé d'adopter le plan d'activités intersessions pour 2018-2019.

A. Plan d'activité intersessions pour 2018-2019

Décision 2018 – 6a

Le Comité a adopté le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre entre 2018 et la prochaine session, en 2019, qui figurera à l'annexe II du rapport de sa douzième session.

B. Orientation stratégique pour 2020

50. Le secrétariat a précisé que le système des Nations Unies avait entrepris au niveau mondial de réformer les procédures de planification et de budgétisation des programmes, et que les cadres stratégiques des programmes et des sous-programmes seraient alignés sur celles-ci. Le système des Nations Unies devait passer d'un cycle de programmation et de budgétisation biennal à un cycle annuel à compter de 2020. Le projet de cadre stratégique pour 2020-2021 ne serait donc pas adopté. Le secrétariat invitait néanmoins le Comité à réfléchir si les grands domaines d'action figurant dans le projet de cadre stratégique pour 2020-2021 pouvaient servir de base au plan-programme et au budget-programme pour 2020. Le secrétariat élaborerait ensuite les projets de plan-programme et de budget-programme pour 2020 en concertation avec le Bureau, afin que le texte en soit soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2019 par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Décision 2018 – 6b

Le Comité a approuvé les grands domaines d'action qui figurent dans le projet de cadre stratégique pour 2020-2021. Il a demandé au secrétariat de les intégrer en concertation avec le Bureau dans les projets de plan-programme et de budget-programme pour 2020, qui seront présentés à l'Assemblée générale pour adoption en 2019 par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

IX. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales (point 7 de l'ordre du jour)

51. Le secrétariat a présenté les domaines d'intérêt commun ainsi que de collaboration actuelle et potentielle avec d'autres organes de la CEE, dont le Comité des politiques de l'environnement, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, afin d'exploiter les synergies compte tenu du caractère intersectoriel des domaines de compétence du Comité.

52. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, mené conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, offre également des possibilités de coopération intersectorielle.

53. Le secrétariat a aussi appelé l'attention sur la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies appartenant au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et avec le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

54. La délégation biélorussienne a informé les délégués que la République du Bélarus prévoyait d'ouvrir un centre international de l'innovation sur son territoire. Ce centre s'attachera à former des experts et du personnel originaires de pays de la Communauté d'États indépendants (CIS) par la mise en commun de bonnes pratiques. De caractère intersectoriel, il aura notamment pour objectif d'améliorer les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Dans le cadre de cette initiative, qui montre bien qu'une politique d'innovation est fondamentalement interdisciplinaire, le soutien et les capacités complémentaires d'autres comités de la CEE seraient utiles.

55. La délégation du Kazakhstan a demandé le soutien du Comité et du secrétariat de la CEE pour mettre en œuvre des bonnes pratiques provenant d'autres pays et appliquer les principes de l'économie circulaire au démantèlement de puits de pétrole. C'est un autre domaine dans lequel le soutien et les compétences d'autres comités de la CEE seraient bénéfiques, et des consultations bilatérales sur la meilleure manière de procéder seront organisées entre le secrétariat et la délégation du Kazakhstan.

56. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué soutenir l'initiative biélorussienne pour la création d'un centre international de l'innovation et souligné que les pays membres de la CEI avaient besoin d'une telle plateforme pour améliorer les qualifications et renforcer les capacités de gestion de l'innovation, et organiser des manifestations internationales. Elle a également adressé ses remerciements à l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et au Groupe de travail des partenariats public-privé pour leur contribution au Forum régional de la CEE sur le développement durable de 2018 et aux sessions de 2017 du Forum économique et du Conseil d'administration du SPECA.

57. Le représentant du CEFACT-ONU a présenté une vue d'ensemble de ses travaux concernant l'innovation normative dans le cadre de partenariats public-privé. Le CEFACT-ONU élabore des recommandations, des normes et des directives dans le but de favoriser des procédures simples, transparentes et efficaces pour la conduite de l'activité économique au niveau mondial, et des échanges d'information efficaces et automatisés. Plus de 500 experts du monde entier provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé contribuent à l'élaboration de ces recommandations, normes et directives. Les projets actuels ont notamment pour thème la technologie de la chaîne de blocs au service de la facilitation du commerce et la traçabilité au service des chaînes de valeur durables. Le CEFACT-ONU souhaite renforcer sa coopération avec le Comité et participer avec lui à l'élaboration de recommandations et de normes sur la facilitation du commerce et le commerce électronique, étant donné le rôle essentiel de l'innovation et du progrès des technologies de l'information pour ce qui est de faciliter le commerce et de rendre celui-ci plus écologique et plus inclusif.

Décision 2018 – 7

Le Comité a pris note des domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et salué la collaboration prévue en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a invité les membres du Bureau et le secrétariat à continuer d'envisager d'autres possibilités de collaboration avec d'autres organes de la CEE et organisations internationales en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a également prié son Président de communiquer aux bureaux des autres comités sectoriels relevant de la CEE les résultats des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

58. Le secrétariat a informé le Comité de la prochaine évaluation des projets extrabudgétaires « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles » et « Partenariats public-privé (PPP) : boîte à outils et Centre international d'excellence », ainsi que de la date fixée pour la treizième session du Comité. Il a souligné que le retour d'information des bénéficiaires de ces projets était essentiel pour les évaluations.

Décision 2018 – 8.1

Le Comité a pris note de la prochaine évaluation des projets de coopération technique « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles » et « Partenariats public-privé (PPP) : boîte à outils et Centre international d'excellence », menée conformément à la politique d'évaluation de la CEE, et a invité les bénéficiaires des activités financées dans le cadre de ces projets à participer activement à cette évaluation.

Décision 2018 – 8.2

Le Comité a décidé de tenir sa treizième session à Genève du 25 au 27 mars 2019, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle et des services d'interprétation.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

Décision 2018 – 9

Le Comité a adopté le rapport sur sa douzième session et a prié le secrétariat de le publier en anglais, en français et en russe.

Annexe I

Principales conclusions du débat de fond de haut niveau des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables (Point 5 de l'ordre du jour)

Résumé établi par le Président

Débat de fond de haut niveau sur les partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables (Point 3 de l'ordre du jour)

Introduction

1. L'objectif 12 des objectifs de développement durable (Établir des modes de consommation et de production durables) est un élément central du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble. Il préconise de réduire l'utilisation, la pollution et la dégradation des ressources.

2. Aussi bien l'innovation que le développement des infrastructures, y compris par les PPP, ont un rôle important à jouer si l'on veut parvenir à des modes de consommation et de production plus durables et, au bout du compte, à une économie complètement circulaire – à un système qui préserve les ressources tout en en retirant le maximum de valeur. Qu'un tel progrès advienne et ce ne serait pas seulement l'environnement qui serait préservé, mais la croissance économique en bénéficierait également – par un surcroît de croissance cumulée estimé au sein de l'Union européenne par une étude récente de la Fondation Ellen McArthur à 7 % d'ici à 2030.

« Plus avec moins » – Le rôle déterminant des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables

3. La gestion de la croissance démographique et de l'urbanisation est un enjeu central dans ce contexte, dans la mesure où la population mondiale atteindra 9,5 milliards de personnes en 2050, dont 70 % devraient vivre en milieu urbain. Les besoins liés à la mobilité et les besoins environnementaux et sociaux vont augmenter rapidement. Des exemples ont été donnés de systèmes de transport innovants capables de venir à bout de l'engorgement et d'améliorer l'accessibilité, tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et la pollution. La démarche des « villes intelligentes et durables » est un des moyens possibles de répondre à ces problèmes qui a fait ses preuves.

4. L'Union européenne est très active dans ce domaine et a lancé en 2015 un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. À partir de cinq catégories de produits, le plan s'intéresse à la production, à la consommation, à la gestion des déchets et à la perspective d'un marché des matières premières secondaires. C'est de la constitution de partenariats pour concevoir et essayer des solutions innovantes que la transition tirera l'essentiel de sa dynamique.

5. Les pays sont de plus en plus nombreux à mener ce type de partenariats. Un des pays pionniers est la Finlande, où un processus de consultation approfondi et transparent qui a étudié plus de 250 idées différentes a abouti à une ambitieuse stratégie nationale vers une économie circulaire (2016-2025). Dans une économie mondiale très interdépendante, la coopération internationale sur le plan des politiques est un complément indispensable – comme en témoignent le Forum mondial 2017-2019 sur l'économie circulaire ou le dialogue entre l'Union européenne et la Chine.

Bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation pour des modes de production et de consommation durables

6. Les régions et les villes devraient jouer un rôle moteur dans la conception et l'expérimentation de différentes démarches innovantes. Les stratégies de spécialisation intelligente peuvent aider les régions à exploiter les possibilités de production durable dans des domaines comme le désassemblage des produits manufacturés et la transformation qualitative, l'agriculture technologique, les énergies marines renouvelables, la certification et la gestion des déchets. Comme le montre la Charte de Genève sur le logement durable adoptée en 2015, il existe de vastes possibilités sous-exploitées en matière d'efficacité énergétique des logements également. Des exemples des villes d'Astana, de Birmingham, de Nokia et de Lyon ont montré le rôle de catalyseur que peuvent jouer des partenariats souples à l'échelon de la ville.

7. Les pays en transition peuvent tirer parti de cette expérience et voir dans l'ODD 12 une occasion d'accéder plus rapidement à un niveau de vie supérieur tout en évitant les processus de développement à forte intensité de ressources de la période de croissance précédente. La transition libère un grand nombre de possibilités de développer des avantages concurrentiels dans des activités économiques nouvelles ou qui se transforment – dont bon nombre créeront tout une série de nouveaux emplois très attendus à différents niveaux de qualification.

8. Les gouvernements doivent considérer que leur tâche n'est pas tant d'innover que d'aider les gens à trouver des solutions eux-mêmes. Le cœur du problème est de trouver le juste prix : la taxation progressive mais croissante des ressources renforcera les incitations à adopter des modes de production durables et laissera à l'économie suffisamment de temps pour s'adapter et prévoir. Les marchés publics sont de loin le levier le plus puissant pour accroître la demande et hausser les normes. Parallèlement, des mesures bien conçues, temporaires et ciblées de subventionnement, d'octroi de concessions et même de participation au capital peuvent faire toute la différence pour des projets innovants dont la valeur sociale peut être immense, en raison des signaux que leur succès enverrait au reste de l'économie.

PPP axés sur la population

9. Une des difficultés pour les pouvoirs publics, en particulier au niveau local, est de créer des partenariats pour des projets d'infrastructure qui améliorent l'accès aux services essentiels ; réduisent l'inégalité et l'injustice sociales ; soient résilients et durables ; soient efficaces économiquement ; soient un vecteur de transformation économique, notamment pour ce qui est de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire ; soient reproductibles et transposables à toute échelle de façon à permettre le développement de projets supplémentaires ; et réunissent tous les acteurs au sein de partenariats et consultent les parties concernées. Les intervenants ont présenté des études de cas concluantes concernant des PPP innovants pour des modes de consommation et de production durables qui avaient produit les résultats mentionnés ci-dessus.

10. Ces études de cas ont couvert les domaines ci-après :

a) Le projet "Transport for London Congestion Charge" (qui avait augmenté la circulation cycliste et réduit le nombre d'automobiles et d'accidents dans la ville de Londres) ;

b) Un partenariat à Fortaleza (Brésil) qui intégrait santé et urbanisme et aménagement du territoire urbain ; et

c) Un parc d'autobus électriques innovant à Genève, exemple de PPP axés sur la population entre les Transports publics genevois, l'Office de promotion des industries et des technologies, les Services industriels de Genève, et ABB Sécheron.

11. Les intervenants ont étudié la contribution des partenariats d'infrastructure au passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ils ont salué le rôle du secteur privé dans la promotion des nouvelles technologies et de l'innovation et ses efforts pour faire du développement durable et du bien-être de la population une priorité des projets. En outre, le secteur privé retirait de vrais avantages économiques de ces projets et était stimulé

par la demande de solutions novatrices aux problèmes des gens. S'agissant des partenariats locaux dans le domaine des transports, un type de pollution a été souligné, à savoir la « pollution visuelle » due aux caténaires qui fournissaient le courant et, dans le même temps, bloquaient le champ de vision architectural – problème qui pouvait être surmonté par des véhicules de transport public novateurs capables de s'autorecharger rapidement à des stations installées sur leur itinéraire. À propos des types de partenariat qui seraient nécessaires, un intervenant a relevé une tendance bienvenue des projets d'infrastructure à délaissier le gigantisme au profit de projets plus modestes « centrés sur l'être humain ». Il a aussi été souligné que les infrastructures doivent être résilientes si l'on veut que les objectifs de développement durable soient atteints. S'agissant d'améliorer la capacité des pays à réaliser ces projets, un autre intervenant a fait valoir que la meilleure solution résidait dans la stratégie « de la carotte et du bâton » : la taxation des véhicules utilitaires sport était parfois la seule politique capable de faire progresser réellement vers des services de transport locaux plus durables qui diminuent le nombre de voitures sur les routes.

Annexe II

Plan d'exécution des activités intersessions pour la période 2018-2019

I. Introduction

1. Le présent document est fondé sur le programme de travail du Comité pour 2018-2019 (ECE/CECI/2017/6). Il donne des renseignements supplémentaires sur les activités prévues pour la période comprise entre les douzième et treizième sessions du Comité. Le document présente les activités regroupées selon les principaux domaines thématiques couverts par le Comité – innovation, compétitivité et partenariats public-privé (PPP).
2. Le plan tient compte des demandes exprimées par les États membres ainsi que des ressources dont dispose le secrétariat au moment de sa rédaction.

II. Politiques d'innovation et de compétitivité

3. La onzième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité aura lieu à Genève les 1^{er} et 2 novembre 2018. Lors de la session, une conférence d'orientation internationale offrira aux experts de toute la région de la CEE l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les politiques d'innovation. Le Bureau de l'Équipe de spécialistes en déterminera le thème précis en concertation avec les membres. La date de la treizième session, prévue pour 2019, sera arrêtée lors de la douzième session.
4. L'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan sera publiée. Une manifestation sera organisée pour son lancement à Bichkek.
5. Un séminaire de formation sur le transfert de technologies auquel participeront des experts d'autres pays d'Asie centrale sera organisé conjointement avec le Gouvernement kazakh.
6. Des ateliers consultatifs complémentaires seront, pour aider à appliquer les recommandations issues d'études sur l'innovation précédentes, organisés pendant la deuxième partie de 2018 et de 2019, en Arménie, au Bélarus et Kirghizistan et dans d'autres pays.
7. D'autres activités de conseil et de renforcement des capacités seront organisées dans d'autres pays sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.
8. À la demande de certains États membres, une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable sera réalisée en 2018-2019 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.
9. La session 2018 du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) sera organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Une conférence d'orientation sera organisée immédiatement après la session. Le lieu et la date précis de la conférence restent à déterminer.
10. Une stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable sera établie pour adoption par le Conseil d'administration du SPECA. La portée et la teneur possible de cette stratégie seront débattues à la conférence d'orientation mentionnée au paragraphe précédent.
11. Un guide pratique des études sur l'innovation au service du développement durable sera établi à partir de consultations au sein de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité.

12. Des travaux supplémentaires sur les principes méthodologiques d'un index sous-régional des politiques d'innovation et une version préliminaire de cet index seront entrepris sous réserve de l'intérêt exprimé par les États membres et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

13. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité étudiera la possibilité d'élaborer des principes d'action de haut niveau sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable.

14. Les résultats des travaux du Comité relatifs à l'innovation au service de modes de consommation et de production durables seront présentés au Forum 2018 de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, à New York, en juin 2018.

III. Partenariats public-privé

15. Les activités relatives aux PPP visent à élaborer des normes et des bonnes pratiques internationales sur les PPP à l'appui des ODD et à les mettre en application dans les pays par des activités nationales, régionales et internationales de renforcement des capacités offertes à leur demande ainsi que des services de conseil assurés par le Conseil consultatif sur les partenariats public-privé.

16. La deuxième session du Groupe de travail des partenariats public-privé se tiendra à Genève les 20 et 21 novembre 2018.

17. La troisième édition du Forum international sur les partenariats public-privé se tiendra à Genève les 7 et 9 mai 2018.

18. Des réunions du Conseil consultatif avec des décideurs de rang élevé doivent avoir lieu en Géorgie en septembre 2018 et au Brésil en octobre 2018. Des réunions supplémentaires du Conseil consultatif seront organisées, en 2018 et en 2019, sous réserve que les États membres le demandent et que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

19. Une conférence sur les PPP sera organisée à Kiev (Ukraine) les 5 et 6 juin 2018.

20. Un atelier régional sur le renforcement des capacités en matière de PPP sera organisé en Fédération de Russie en octobre 2018.

21. Une série d'ateliers sur les PPP sera organisée au Bélarus, dont un séminaire national à Minsk en juillet 2018.

22. Un certain nombre d'activités de conseil et de renforcement des capacités seront organisées en 2018 et en 2019 dans les pays de la CEI sur la formulation et l'application de cadres d'action nationaux sur les PPP afin de promouvoir les PPP comme outils de réalisation des ODD. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet extrabudgétaire intitulé « Renforcer l'aptitude des pays de la CEI à utiliser plus efficacement les PPP en vue d'atteindre les ODD », financé par la Fédération de Russie.

23. Une série d'activités de conseil et de renforcement des capacités sera organisée en 2018 et en 2019 au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

24. Les normes internationales sur les PPP dans les domaines de la politique de santé, de l'eau et de l'assainissement, des énergies renouvelables et des transports (routes, rail, ports et aéroports) seront achevées en 2018.

25. Les principes directeurs sur les PPP axés sur la population pour les ODD seront achevés en 2018.

26. La campagne pour parvenir à 500 études de cas de PPP axés sur la population continuera d'être soutenue, et des études de cas supplémentaires seront recueillies et présentées au troisième Forum international sur les PPP, à Genève, du 7 au 9 mai 2018.

27. Un rapport d'évaluation de l'état de préparation du Tatarstan (Fédération de Russie) sera élaboré au deuxième semestre 2018 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

28. Une méthode d'évaluation devant constituer un outil de mise en œuvre pour noter les projets d'infrastructure en fonction des critères des PPP axés sur la population doit être mise en place en 2018 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

29. Une initiative de renforcement des capacités à l'intention des pays participant à l'initiative de la Route et de la Ceinture, fondée sur trois axes de coopération (dialogue sur les politiques, renforcement des capacités nationales et projets transformateurs) sera réalisée en 2018 et en 2019 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

30. Une initiative sur l'autonomisation des femmes dans le cadre des PPP à laquelle le secteur privé sera associé sera lancée en 2018 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.
